BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 juin 2021	***N° 2021-327***

Convocation du 18 juin 2021
Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCINA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50; M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 15h20; M. Stéphane MARI à partir de 14h50; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h; M. Patrick PUJOL à partir de 13h; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 juin 2021**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction du développement économique**	***N° 2021-327***

ESS (Economie sociale et solidaire) - Association Espace textile rive droite - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier en 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Espace textile rive droite

L'association Espace textile rive droite a pour objet la remobilisation sociale et professionnelle des femmes des quartiers prioritaires de la rive droite de Bordeaux par la couture. Espace de lien social et de partage, l'Espace textile se fixe pour mission de proposer aux personnes accueillies des passerelles vers les dispositifs existants pour le retour à l'emploi (Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Mission locale, Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), formations, etc.).

Atelier de proximité au cœur des quartiers prioritaires de la rive droite de Bordeaux, l'Espace textile propose :
- un parcours structuré à l'intention d'entrepreneurs fragiles (personnes issues des quartiers prioritaires, bénéficiaires de minima sociaux) grâce à la mise à disposition de machines professionnelles de couture, d'une vitrine, de formations, d'un accompagnement et de nouveaux marchés,
- un espace de lien social via des ateliers gratuits ouverts à tous (bénéficiant en majorité à des habitants du quartier) et animés par les entrepreneurs,
- un projet de remobilisation professionnelle dans le cadre du projet « En découdre avec l'emploi », organisé autour d'une demi-journée par semaine de travail rémunérée, associée à un accompagnement social renforcé qui accueille entre 30 et 40 personnes par an avec un taux de 50% de retour à l'emploi.

L'association a été récompensée du "Prix coup de cœur Economie sociale et solidaire" (ESS) de Bordeaux Métropole lors de la 11ème édition du concours en 2019.

Présentation du projet de mercerie sociale et solidaire

Le projet consiste à créer une mercerie solidaire, nouveau service pensé dans la continuité des activités proposées par l'association Espace textile. Orienté vers l'insertion sociale et professionnelle des femmes des quartiers prioritaires, ce projet de développement a pour objet de participer au déploiement de l'entreprenariat féminin sur les quartiers ciblés, de mobiliser vers l'emploi des publics en rupture avec les institutions et de fédérer des habitants isolés autour d'activités textiles, permettant la mixité sociale et culturelle.

L’association souhaite développer en 2021 une « boutique mercerie » afin de vendre les productions réalisées dans le cadre de l’action d’insertion « En découdre avec l’emploi » et pour l’utiliser comme plateau technique d’insertion sur différents métiers, ainsi que proposer une nouvelle activité salariée aux personnes suivant un parcours d’insertion au sein de l’association : gestion de stock, vente, mise en rayon, préparation de commandes.

Les objectifs sont les suivants :
- Favoriser la mobilisation des publics les plus éloignés de l’emploi en proposant un nouveau lieu de rencontre et d’échange autour d’une passion commune : la couture,
- Vendre les produits réalisés au sein des parcours d’insertion : tote bags, sacs à vrac, kit coutures, etc.

Son ouverture au public est prévue pour le mois de juin 2021.

Opération immobilière en 2021

Depuis janvier 2021, l’Espace textile bénéficie de la mise à disposition d’un grand local, situé au 3 avenue du Président Vincent Auriol à Cenon. Celui-ci accueille les bureaux de l’association, l’atelier de production, la salle de formation et bientôt la mercerie solidaire. L’aménagement de cette dernière se fait en concertation avec un groupe d’habitants du quartier dans lequel elle est implantée.
La mercerie doit être pensée avec les habitants afin de correspondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes. Un groupe « projet mercerie » s’est constitué et est sollicité pour penser à la fois le fonctionnement quotidien de la mercerie et son aménagement. Afin de mobiliser les habitants, l’association organise des temps d’information pendant les ateliers couture pour proposer aux personnes de participer à la création de la mercerie solidaire.

Parallèlement aux ateliers, une communication ciblée sera effectuée pour les habitants du quartier Palmer à Cenon.
Il s’agit ici de développer le pouvoir d’agir des participants et de proposer un projet inclusif.
Le groupe est constitué de 10 personnes maximum et est accompagné par la responsable de la mercerie solidaire.

Afin de pouvoir développer la boutique, il est aujourd’hui indispensable d’améliorer les locaux au 3 avenue du Président Vincent Auriol à Cenon. Il s’agit de rénover le sol et les murs du local, de mettre en place une laverie et réaliser des travaux d’électricité.
Au-delà de la rénovation, il faudra également aménager entièrement la mercerie, meubles d’exposition, de rangement, espace atelier… Ces meubles devront faciliter le fonctionnement de la mercerie et la rendre attractive à la fois pour les clients et pour les personnes qui vont y travailler.

Les opérations prévues sont les suivantes :
- Rénovation de sol et peinture : afin de bien identifier la partie boutique du local et pour pouvoir accueillir les clients dans de bonnes conditions, le sol doit être refait. Un nouveau vinyle plus résistant doit être installé,
- Rénovation électrique : afin de pouvoir installer le nombre de machines nécessaires et pour mettre en valeur les marchandises proposées, l’électricité doit être repensée avec l’installation de nouvelles prises et de nouvelles appliques,
- Installation d’une laverie : une laverie doit être aménagée dans un des cabinets de toilettes actuels du local. Il faut enlever les anciennes installations sanitaires, installer les arrivées d’eau et les prises électriques nécessaires.

Plan d'investissement immobilier en 2021

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
Investissements		**Apport en fonds propres**	933	2,8%
Installations, aménagements	32 633			
		Aides à l'investissement		
		Bordeaux Métropole	6 700	20,5%
		Fondation Saint Gobain	15 000	46%
		Autres		
		Fondation Vinci	10 000	30,7%
Total (en €)	**32 633**	**Total (en €)**	**32 633**	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'Intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de surcroît via l'ESS, via une structure telle que l'association Espace textile rive droite,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 6 700 € au titre du programme immobilier 2021 de l'association Espace textile rive droite à Cenon.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association Espace textile rive droite.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2021 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 JUIN 2021** **PUBLIÉ LE :** **28 JUIN 2021**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER